

Le président Alassane Ouattara, dont la réélection à la tête de la Côte d'Ivoire pour un troisième mandat controversé a été validée lundi par le Conseil constitutionnel, a appelé son principal opposant, l'ex-président Henri Konan Bédié, à une «*rencontre*», lors d'une adresse télévisée à la Nation.

Alassane Ouattara, 78 ans, a invité son «*aîné Henri Konan Bédié (86 ans) à une rencontre dans les tout prochains jours pour un dialogue franc et sincère en vue de rétablir la confiance*», a-t-il dit alors que l'opposition a refusé de reconnaître sa réélection et a créé un Conseil national de transition (CNT). La journée de lundi, lors de laquelle l'opposition avait appelé à manifester, a été marquée par des violences qui ont fait au moins neuf morts dans le pays. S'il a «*demandé*» à l'opposition de mettre un terme «*définitif*» au CNT, le président Ouattara, qui a dit à deux reprises qu'il serait le «*président de tous les Ivoiriens*», a «*réaffirmé sa disponibilité pour un dialogue sincère et constructif avec l'opposition dans le respect de l'ordre constitutionnel*».

«*Je demande à tous nos concitoyens dans un élan d'apaisement des esprits et des cœurs d'œuvrer pour renforcer la paix*», a-t-il ajouté. Il a aussi exprimé sa «*compassion*» aux personnes décédées, citant même les noms d'une dizaine de victimes de tous âges et de toutes ethnies. «*Je vous invite au pardon mutuel et à la tolérance pour continuer de vivre ensemble dans la paix*», a-t-il encore ajouté. Les violences électorales, qui ont souvent dégénéré en affrontements intercommunautaires, ont fait une cinquantaine de morts depuis le mois d'août. Le Conseil constitutionnel a validé lundi la victoire du président sur le score de 94,27% à l'élection présidentielle du 31 octobre.

La crainte d'une escalade des violences reste présente dans ce pays d'Afrique de l'ouest, dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3000 morts. Élu en 2010, réélu en 2015, Alassane Ouattara avait annoncé en mars qu'il renonçait à une nouvelle candidature, avant de changer d'avis en août, à la suite du décès de son dauphin désigné, le premier ministre Amadou Gon Coulibaly, à qui il a «*dédié sa victoire*». La loi fondamentale ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution adoptée en 2016, le compteur des mandats présidentiels a été remis à zéro. Ce que l'opposition conteste.

**Figaro**

---